



Mode d'emploi pour
Insigne d'ozone
(Numéro de pièce : 382004)

Introduction

L'ozone est un gaz bleuâtre avec une odeur agréable et caractéristique à des concentrations inférieures à 2 ppm. À des concentrations plus élevées, l'odeur est piquante et irritante. L'ozone est un irritant grave pour les yeux et les muqueuses. Les expositions à long terme provoqueront un œdème pulmonaire (accumulation anormale de liquide dans les poumons) et des maladies respiratoires chroniques. La limite d'exposition à l'ozone OSHA et NIOSH est de 0,1 ppm (TWA).

L'ozone est utilisé comme désinfectant pour l'air et l'eau. Il est également utilisé pour blanchir les cires, les textiles et les huiles.

Principe d'opération

Le badge d'ozone SafeAir est un système de surveillance conçu pour indiquer la présence d'ozone à des concentrations inférieures à la limite d'exposition autorisée. Le badge d'ozone SafeAir détecte la présence d'ozone en formant un changement de couleur du bleu au blanc en forme de point d'exclamation à l'intérieur du triangle. Cette indication est produite par une réaction chromogène qui se produit lorsque l'ozone réagit avec une couche indicatrice plate.

Spécifications physiques :

Dimensions	74 mm x 41 mm x 1 mm
Poids	1,5 g
Durée de conservation au réfrigérateur	1 an
Changement de couleur	bleu à blanc

Paramètres d'échantillonnage :

Niveau d'exposition 0,05 ppm·h
Limite minimale détectable (8 heures) 0,006 ppm
Durée d'échantillonnage maximale recommandée 48 heures
Durée d'échantillonnage minimale recommandée 15 minutes
Plage d'humidité relative 30% - 80%
Plage de vitesse faciale 10 – 150 cm/sec
Plage de température 15°C - 32°C (60°F - 91°F)
Effet de lumière – UV (soleil direct) déconseillé
Effet de lumière – visible aucun effet
Stabilité des couleurs 4 semaines
Interférences connues peroxyde d'hydrogène et azote

dioxyde jusqu'à 1 ppm

Mode d'emploi

1. Laissez le badge se réchauffer à température ambiante avant de le retirer. de sa pochette de protection.
2. Retirez l'étiquette d'activation avant la surveillance.
3. Pour la surveillance du personnel, fixez le badge près de la zone respiratoire de l'utilisateur (c'est-à-dire le collier) avec la face avant exposée à l'atmosphère environnante.
4. Pour la surveillance de zone, fixez le badge à un support et montez-le dans une zone centralisée avec la face avant exposée à l'atmosphère environnante.
5. Le point d'exclamation apparaît dans le triangle lorsque l'ozone est présent.

EXCLUSIONS DE GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

SI L'UTILISATEUR N'ACCEPTE PAS LES CONDITIONS SUIVANTES, L'UTILISATEUR NE DOIT PAS UTILISER LES BADGES SAFEAIR.

Le vendeur garantit que, pendant la durée la plus courte d'un (1) an ou de la durée de conservation indiquée sur le produit du vendeur, son emballage ou sa documentation, ses produits seront conformes à la description de ces produits telle que fournie sur le produit du vendeur, son emballage ou sa documentation. littérature. CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. Les garanties du vendeur accordées dans le cadre de cette vente ne seront pas efficaces si le vendeur a déterminé, à sa seule discrétion, que l'acheteur a mal utilisé les produits de quelque manière que ce soit, n'a pas utilisé les produits conformément aux normes et pratiques sûres de l'industrie, ou n'a pas utilisé les produits conformément aux instructions d'utilisation écrites du vendeur ou aux autres instructions fournies par le vendeur à l'acheteur.

La seule et unique responsabilité du vendeur et le recours exclusif de l'acheteur en ce qui concerne les produits jugés défectueux ou non conformes par le vendeur seront le remplacement de ces produits sans frais ni remboursement du prix d'achat, à la seule discrétion du vendeur, lors du retour de ces produits conformément aux instructions du vendeur. Toutes réclamations doivent être formulées dans un délai d'un (1) an après l'expédition, quelle que soit leur nature.

LE VENDEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX DE TOUTE SORTE RÉSULTANT DE TOUTE UTILISATION OU DÉFAILLANCE DES PRODUITS, MÊME SI LE VENDEUR A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA RESPONSABILITÉ POUR PERTE D'USAGE, PERTE DE TRAVAUX EN COURS, TEMPS D'INTERVENTION, PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, DÉFAUT DE RÉALISATION D'ÉCONOMIES, PERTE DE PRODUITS DE L'ACHETEUR OU AUTRE UTILISATION DE TOUTE RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR ENVERS UN TIERS EN RAISON D'UNE TELLE PERTE, OU POUR TOUTE MAIN D'OEUVRE OU TOUTE AUTRES DÉPENSES, DOMMAGES OU PERTES OCCASIONNÉES PAR UN TEL PRODUIT, Y COMPRIS LES BLESSURES CORPORELLES OU LES DOMMAGES MATÉRIELS, À MOINS QUE DE TELS BLESSURES CORPORELLES OU DOMMAGES MATÉRIELS SONT CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE GRAVE DU VENDEUR.

Attention : Tenir hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.



www.morphtec.com
©2017, Morphix Technologies
Tous droits réservés
Numéro de publication : 01-382004A.8-0921
Numéro de brevet américain : 6 284 198